

# CERTIFICAT DE CONFORMITÉ CE

**0336 - CPD - 5558**

Dans le cadre de la Directive 89/106/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 décembre 1988, relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats Membres concernant les produits de construction (Directive Produits de Construction – DPC), il a été établi que le produit de construction:

## **Dispositif d'évacuation de fumées et de chaleur naturels**

Dénomination commerciale:

**Luma**

commercialisé par  
**Brakel Aluminium B.V.**

et fabriqué dans les installations de production  
**Brakel Aluminium B.V.**  
**Linie 48**  
**5405 AN Uden**  
**The Netherlands**

est soumis par le fabricant à un contrôle de production en usine ainsi qu'à des essais complémentaires d'échantillons prélevés en usine selon un plan d'essais préétabli. Les organismes notifiés 1234-Efectis Nederland B.V, ont réalisé les essais de type initiaux sur les caractéristiques pertinentes du produit. L'organisme notifié 0336-TÜV Rheinland Nederland B.V. a réalisé l'inspection initiale de l'usine et du contrôle de la production en usine, et réalise la surveillance continue, l'évaluation et l'acceptation du contrôle de la production en usine.

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'attestation de conformité et les performances décrites dans l'annexe ZA de la normes

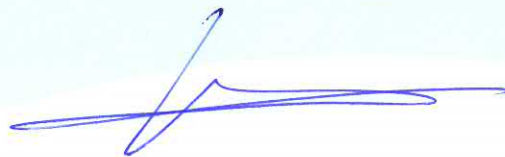
**EN 12101-2**

ont été appliquées et que le produit répond à toutes les exigences imposées (annexe 1).

Ce certificat a été délivré pour la première fois le **16 septembre, 2006** et demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique harmonisée de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine ne sont pas modifiés de manière significative..

Apeldoorn, janvier 2012

**TÜV Rheinland Nederland B.V.**  
**Boogschutterstraat 11A**  
**NL – 7324 AE Apeldoorn**  
**Pays-Bas**



Managing Director TÜV Rheinland Nederland B.V.